



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE DE DORSET

**AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2026-02 RELATIF À L'OCCUPATION, L'ENTRETIEN ET LA DÉMOLITION DE
BÂTIMENTS**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que :

1. Lors de la séance régulière tenue le 2 mars 2026, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 2026-02 relatif à l'occupation, l'entretien et la démolition de bâtiments. **Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.**
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le mardi, 24 mars 2026 à compter de 17 h à la salle du conseil en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement vise à des normes et des mesures relatives à l'occupation, l'entretien et la démolition des bâtiments présents sur le territoire de la municipalité.

Copie du règlement est disponible à toutes personnes intéressées qui peuvent en prendre connaissance à l'hôtel de ville sis au 847, rue Principale, aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse www.sthilairededorset.ca.

Donné à Saint-Hilaire-de-Dorset, ce 10 mars 2026.

[SIGNÉ]

Émilie Turcotte

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Émilie Turcotte, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal, le 10 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10 mars 2026.

[SIGNÉ]

Émilie Turcotte

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe